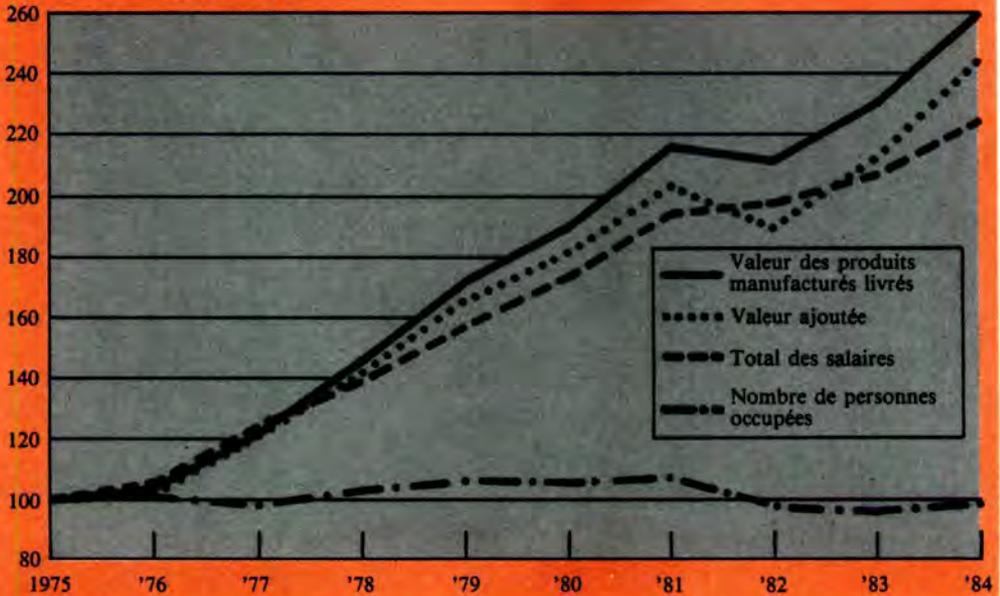


Graphique 16.1

**Tendances des industries manufacturières, 1975-84**

Valeur de l'indice (1975 = 100)



accrues respectivement de 17.2 % et 16.8 %. La seule autre province à connaître une hausse supérieure à 10 % a été l'Alberta (10.4 %) alors que Terre-Neuve (-0.4 %) était la seule à enregistrer une diminution.

L'Ontario a vu sa part des expéditions nationales passer de 51.1 % en 1983 à 52.9 % en 1984, et le Québec, de 25.6 % à 24.8 %. La Colombie-Britannique a continué d'occuper le troisième rang à ce chapitre, ayant été l'origine de 7.8 % des expéditions, comparativement à 8.4 % en 1983. Suit l'Alberta, dont les expéditions ont constitué 6.6 % du total canadien, comparativement à 6.8 % en 1983. (Voir les autres données analytiques au tableau 16.1.)

## 16.2 Services fédéraux aux entreprises

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) fournit une vaste gamme de services aux entreprises, afin d'encourager et de promouvoir le commerce et le développement industriel partout au Canada. Ces services permettent aux entreprises d'augmenter leurs ventes sur le marché intérieur, d'accroître leurs exportations, de rehausser leur productivité et d'améliorer leur compétitivité à l'échelle internationale.

Le MEIR diffuse des informations économiques et commerciales au moyen d'analyses sectorielles et régionales. Il facilite aussi le transfert de nouvelles techniques dans l'ensemble de l'industrie canadienne, répertorie les fournisseurs canadiens et les met en relation avec d'éventuels acheteurs des marchés intérieur et international, et enfin, il encourage la production et l'investissement au pays.

Le MEIR se livre aux activités de développement commercial avec l'étroite collaboration du ministère des Affaires extérieures.

Le MEIR compte des bureaux régionaux et des bureaux auxiliaires dans chaque province et territoire.

### 16.2.1 Développement industriel et régional

Grâce au Programme de développement industriel et régional (PDIR), les manufacturiers et les dirigeants d'usines de transformation d'un océan à l'autre peuvent recevoir une aide financière directe, sous forme de subventions et de contributions, dans le but: de mettre au point des produits ou des procédés nouveaux leur permettant d'accroître leur productivité et leur compétitivité sur les marchés étrangers; d'établir de nouvelles installations de production dans les régions relativement défavorisées; de moderniser et d'agrandir les installations existantes, notamment de mettre en place des